

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 MARS 2019 à 19H00

PRESENTS: M. Nicolas RUBIN, Maire, Mme Michèle TOCHET, Mme Monique MAXIT Adjoints. Mmes Gabrielle DAVID, Nicole MOUTHON, Aline PLOTON, Catherine ROQUIGNY Conseillères municipales,

MM. Jérôme BUTTOUDIN, Frédéric DAVID, Gérard MAXIT, Dominique VUARAND, Conseillers municipaux

ABSENTS: Karine BERTHET

PROCURATION:

M. Kevin MICHEL donne procuration à Monsieur Franck MARCHAND

M. Franck MARCHAND a été désigné secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

→ A l'unanimité, le Conseil est invité à se prononcer sur le compte rendu du 19 décembre 2018

2. AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION N°01-0319 - TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire propose de télétransmettre au contrôle de légalité les actes administratifs suivants : délibérations, marchés publics, budgets, arrêtés etc...

Cette procédure reste facultative pour les communes mais à compter de 2020, elle deviendra obligatoire.

C'est une opportunité pour la collectivité de rendre les décisions exécutoires plus rapidement qu'en version papier, mais aussi gain de temps et une empreinte écologique plus faible en évitant les allers-retours en sous-Préfecture et les copies papier.

Pour ce faire, après avoir acquis et installé un certificat électronique, il sera nécessaire de signer une convention avec la préfecture et de désigner les agents habilités à télétransmettre.

→ A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à procéder à toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires pour concrétiser cette procédure.

DELIBERATION N°02-0319 - AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT DE DSP RELATIF A L'EXPLOITATION COMMERCIALE DU CENTRE AQUATIQUE

Monsieur le Maire expose que par contrat signé le 27 juin 2014 et notifié le 4 juillet 2014, la commune a confié au délégataire Espace Récréa la gestion et l'exploitation commerciale du centre aquatique jusqu'au 4 juillet 2019.

Par délibération du 19 juillet 2018, la commune a lancé la procédure de renouvellement du contrat de DSP pour une durée de 6 ans. Il serait souhaitable de prolonger l'actuel contrat jusqu'au 30 septembre 2019. Pour les 2 raisons suivantes :

1/ pour une question comptable et faire coïncider le cycle d'exploitation aux saisons hiver et été.

2/ pour prendre en compte une problématique soulevée par les candidats lors des auditions de négociation. Actuellement la commune supporte les charges d'eau/assainissement et les charges de chauffage bois et fuel. Elle souhaiterait avec le nouveau contrat faire supporter ces charges au nouveau délégataire. Les candidats ont exprimé la volonté d'avoir la conduite entière des installations. Cette question ayant des impacts avec le contrat de partenariat, il est nécessaire d'engager une discussion avec le PPiste d'où la nécessité de prolonger l'avenant de 87 jours. L'impact financier de cet avenant est 384 496 € HT soit 4.8 % du montant initial du contrat.

Au regard du montant de cet avenant, l'avis de la commission DSP n'a pas été sollicité étant inférieur aux 5% visés par le CGCT.

Vu l'article 36-6 du décret du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, le montant de l'avenant de prolongation ne dépasse pas le seuil des 10 % du montant du contrat initial, celui-ci peut donc être modifié.

Mme ROQUIGNY rajoute que c'est une bonne chose de prolonger l'actuel contrat pour faire coı̈ncider les fréquentations saisonnières à l'exercice comptable du gérant.

M. le Maire précise que les négociations pour le nouveau contrat sont toujours en cours et qu'elles sont de qualité. La procédure devrait être achevée avant l'été.

→ A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation de gestion et d'exploitation commerciale du centre aquatique. Avenant joint à la présente délibération.

DELIBERATION N°03-0319 - CONTRAT D'OBJECTIFS CHATEL TOURISME

Mme ROQUIGNY indique que même si le montant de la subvention n'est pas voté lors de cette séance, elle préfère ne pas prendre part à cette délibération, étant épouse du trésorier de cette association.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'objectifs avec Châtel tourisme avait été prolongé par séance du 19 décembre 2018. Des modifications ont été apportées par rapport aux modalités de versement d'aides financières relatives aux évènements et animations organisés ou coorganisés par Châtel tourisme. Les élus ont été destinataires du projet de convention.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve les termes de la convention d'objectifs valable pour une année.

3. AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 04-0319 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Arrivée de M. VUARAND Dominique à 19h16

Bien que n'y étant pas soumise par la loi, mais au regard de son surclassement démographique 10 000-20 000 habitants, la commune de Châtel a néanmoins souhaité présenter un Rapport d'orientations budgétaires 2019. La Chambre Régionale des Comptes l'avait d'ailleurs suggéré dans ses observations 2016. Le 1^{er} rapport ayant été présenté en séance du 11 décembre 2017.

M. BUTTOUDIN présente en synthèse les observations budgétaires en précisant que les élus ont reçu le rapport détaillé le 16 mars 2019.

Mme ROQUIGNY souhaite que dans les arbitrages d'investissements l'étude sur la création d'une bibliothèque dans le presbytère soit inscrite.

M. Le Maire remercie M. BUTTOUDIN pour sa présentation et rajoute un point sur les prévisions relative à la masse salariale en précisant que les départs en retraite doivent être anticipés, qu'il est nécessaire d'investir dans la formation des jeunes et développer éventuellement l'accès à l'apprentissage.

M. le Maire précise que ce rapport sera envoyé en préfecture et à la Présidente de l'intercommunalité.

→ A l'unanimité, le Conseil prend connaissance du ROB 2019.

DELIBERATION N° 05-0319 – DEMANDE DE SUBVENTION – CDAS 2019 et REGION

M. le Maire expose les trois dossiers qui pourraient être soumis à des aides financières :

Acquisition d'un camion

Ce camion viendrait remplacer le 6x4 immatriculé 6725 VV 74, qui date de 1996 et qui est en mauvais état. Un camion d'occasion pourrait aussi être acheté s'il a un faible kilométrage.

Le camion serait de type 8x4 bi-benne. Ce véhicule est indispensable pour les opérations de transport de matériels pour les manifestations, et de terrassements pour la voirie. Il est utilisé pendant la période hivernale aux opérations de déneigement et notamment le transport de neige.

Montant acquisition: 125 000 € HT
 CDAS (30 %): 37 500 €

- Commune: 87 500 € hors taxes

Réfection des trottoirs du linga 2ème tranche 210 000 € HT

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2018, par la construction de trottoirs sur une portion de 220 mètres linéaires, route du Linga du Centre de vacances L'Ours Blanc jusqu'à l'hôtel La Bergerie, pour un montant de 123 377.28 € HT.

La seconde tranche 2019 consiste à la réalisation d'un trottoir d'une longueur d'environ 350 ml, route du Linga depuis l'hôtel La Bergerie jusqu'à la propriété de M. LACROIX Philippe, composé de bordures granit 15x25 cm, de bordures de type T2 pour délimiter le trottoir avec les parties privatives, la fourniture et pose 180 t d'enrobés et 130 T de grave bitume.

Dépenses hors taxes		Recettes hors taxes			
Devis Estimatif		CD74 - Amendes de Police	9 900 €		
		CD74 – Dossier CDAS	63 000 €		
		Commune	137 100 €		
TOTAL	210 000 €	TOTAL	210 000 €		

Sécurité incendie secteurs Plaine-Dranse, Super-Chatel,

L'objectif des travaux est d'assurer la défense incendie des infrastructures d'altitude (restaurants, installations remontées mécaniques, chalets). Il s'agit d'utiliser le réseau neige de culture pour la protection incendie de ces 2 secteurs. Les travaux seront exécutés par le service des eaux.

Fournitures (regards, raccordements en fonction des pressions) : 62 500 € HT

CDAS (30 %): Commune: 18 750 €

43 750 € HT

M. le Maire souhaite qu'un autre dossier soit présenté au Département. Une autre proposition sera faite en ce sens

→ A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions au titre du CDAS et auprès de la région

Vidéoprotection

La Région subventionne la mise en place de vidéo protection à hauteur de 30 000 € par opération. M. le Maire propose donc solliciter une aide financière pour les travaux prévus en 2019, extension des zones de couverture (nouvelles caméras, nouvelles antennes sécurisation relais). Zones concernées :

- Route du Linga du bar Poste Frontière jusqu'au bar l'Avalanche
- Parking du bas Forme d'O
- Parking de Barbossine

Montant de l'opération : 52 000 HT

Subv Région :

30 000 €

Part Commune:

22 000 €

→ A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à déposer la demande de subventions auprès de la Région.

DELIBERATION N° 06-0319 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

La municipalité souhaite rénover et sécuriser le cheminement piétons entre la route du linga et la route de Vonnes par la réfection des escaliers qui sont en très mauvais état. Cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police ou au titre du CDAS. En fonction du chiffrage, M. le Maire propose de flécher le dossier sur le meilleur dispositif.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve la demande de subvention au titre des amendes de police ou au titre du CDAS en fonction de l'enveloppe prévisionnelle connue.

4. RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°07-0319 - RECRUTEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER POUR L'ÉTÉ 2019

Pour assurer les missions de services publics induites par la saison touristique estivale, il est nécessaire de renforcer les services par le recrutement du personnel saisonnier qui sera affecté aux services communaux suivants : espaces verts, voirie, lac de Vonnes, structure multi-accueil « Les Mouflets », le centre de loisirs (ALSH), restauration ALSH/crèche et police municipale, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, selon le détail cidessous :

- → 1 poste d'agent d'entretien affecté à la tonte et entretien des espaces verts, pour une durée de 6 mois (mai à octobre) ;
- → 1 poste d'agent d'entretien affecté au fleurissement, à l'arrosage et l'entretien village, pour une durée de 4 mois (juin à septembre) ;
- → 1 poste d'agent polyvalent voirie affecté aux services techniques (voirie-chantiers, mise en place des manifestations culturelles et sportives), pour une durée de 3 mois (mi-juin à mi-septembre) en remplacement des agents titulaires en permanences et interventions pompiers et qui interviennent souvent en saison estivale (pas de renfort saisonnier au CPI);
- → 1 poste d'agent d'exploitation pêche et entretien du lac de Vonnes, pour une durée de 6 mois (mai à octobre) ;
- → 1 poste d'agent d'exploitation des animations autour du lac de Vonnes, pour une durée de 6 mois, (mai à octobre) affecté également au renfort des services techniques hors période d'ouverture des activités;
- → 1 poste d'agent d'exploitation des animations autour du lac de Vonnes, pour une durée de 2 mois (juillet et août) ;
- → 2 postes d'agent de surveillance de la voie publique, pour une durée de 2 mois ½ (mi-juin à fin août);
- → 2 postes d'animateurs BAFA affectés à l'accueil de loisirs, pour une durée de 2 mois (juillet /août).
- → 2 postes d'auxiliaire de puériculture affectées à la structure multi-accueil pour une durée de 2 mois (juillet/août) dont un poste à temps complet et un poste à TNC sur la base de 26/35ème, compte tenu de l'augmentation de la capacité d'accueil en saison d'été (28 places au lieu de 20 en intersaison) et de l'ouverture 7 jours / 7.
- → 1 poste de cuisinier à temps complet, affecté à la cantine de l'ALSH et de la garderie, et en renfort au service d'entretien des bâtiments communaux, pour une durée de 2 mois (juillet/août).

Coût prévisionnel des recrutements saisonniers pour l'été 2019 : 109 298 € pour les 13 postes décrits ci-dessus contre 105 574 € pour l'été 2018 pour 12 postes.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve la création des postes saisonniers tels qu'évoqués ci-dessus et autorise le Maire à signer les contrats de travail correspondants, fixant notamment les conditions de rémunération et la durée du contrat.

Conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, et dans l'attente d'un recrutement statutaire, Monsieur le Maire propose de maintenir en fonction les agents non titulaires dont les contrats de travail se termineront dans les prochains mois ; il s'agit des agents suivants :

- ➤ Mme Corinne MARCHAND, recrutée en qualité d'adjoint administratif IM 325, en CDD depuis le 4 mai 2018, pour assurer notamment les fonctions de responsable de caisse au parking souterrain durant la saison d'hiver, mais également les fonctions de responsable du réseau informatique et téléphonique de la Mairie. Elle a été en outre désignée DPO c'est-à-dire de Déléguée à la Protection des données personnelles dans le cadre du RGPD;
- ➤ Mme Carole-Anne GILLOT, recrutée en qualité d'adjoint du patrimoine IM 325 en CDD depuis le 1er décembre 2016, contrat qui se terminera le 30 avril 2019 ; elle exerce les fonctions d'agent d'accueil et de médiation et assure notamment la gestion des visites guidées et les réservations au centre d'interprétation « La Vieille Douane », ainsi que la mise en place des expositions temporaires. Depuis l'été 2018, elle assure également la gestion et le fonctionnement de la bibliothèque municipale, reprise en régie directe par la Commune. M. DAVID encourage Mme Carole-Anne GILLOT a être plus avenante avec la clientèle. Il relève que la timidité de l'agent doit expliquer qu'elle n'accueille pas le public avec plus de convivialité. Mme Arvis précise que ce point d'amélioration sera abordé avec elle lors de son évaluation annuelle.
- ➤ Mme Margaux VUARAND, recrutée en qualité d'auxiliaire de puériculture IM 328 en janvier 2017, lors de la reprise en régie directe de la structure multi-accueil « Les Mouflets », sur la base d'un CDD qui se terminera le 31 mai 2019. Il précise que Margaux, titulaire du CAP Petite Enfance, va se présenter au concours d'entrée à l'école d'auxiliaire de puériculture ; si elle est reçue, son contrat sera suspendu pendant la durée de sa formation, soit une année. Mme Vuarand est encouragée à passer ce diplôme afin de rentrer dans les effectifs qualifiés et obligatoires de la crèche. En cas d'échec, il lui sera proposé une affectation en tant qu'animatrice au centre de loisirs puisqu'elle dispose du CAP petite enfance qui est un équivalent du BAFA, diplôme nécessaire pour cette fonction.

Il est précisé que ces trois agents donnent satisfaction et qu'au regard des besoins de la collectivité, il est important de renouveler ces contrats.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve le maintien en fonction de ces 3 agents pour une période de 1 an, autorise le Maire à fixer les conditions d'embauche et à signer les contrats de travail correspondants.

DELIBERATION N°09-0319 – CREATION DE 3 POSTES

N° 09-0319-1 -Recrutement d'un adjoint du patrimoine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Kelly VERNAZ-PIEMONT, adjoint du patrimoine titulaire exerçant les fonctions d'agent d'accueil et de médiation au service culture & patrimoine, a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} avril 2019. Il expose qu'il est nécessaire de prévoir son remplacement compte tenu de l'activité de ce service et des projets patrimoniaux en plein

développement et précise qu'une procédure de recrutement est en cours de finalisation.

Il propose donc de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet avec effet du 15 avril 2019, en vue du recrutement d'un agent contractuel sur la base d'un CDD d'un an. Kelly ayant des congés à solder, elle est partie le 15/03.

→ A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à procéder au recrutement et à signer toutes les pièces utiles à cette embauche.

N°09-0319-2 - Création d'un poste supplémentaire d'auxiliaire de puériculture

Monsieur le Maire expose que suite à la dernière visite de la PMI au sein de la structure multi-accueil « Les Mouflets », il s'avère que l'effectif du personnel d'encadrement n'est pas suffisant notamment sur le temps du déjeuner par rapport au nombre d'enfants accueillis au sein de la structure. Cela pose des problèmes de sécurité notamment en cas d'évacuation des locaux qui n'est pas aisée avec des enfants en bas âge. Il expose qu'il est donc nécessaire de recruter une personne supplémentaire diplômée auxiliaire de puériculture avec effet au 1^{er} avril 2019 et à temps complet, afin d'être en conformité avec les normes réglementaires d'encadrement fixées par la loi.

Il est précisé que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel pour une durée déterminée de 1 an, dans le cas où il ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire.

M. Le Maire expose que la PMI est venue faire une visite des locaux et a pointé la faiblesse d'encadrement. C'est ce qui justifie ce poste.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve la création du poste ci-dessus exposé et l'autorise à procéder au recrutement et à signer toutes les pièces utiles à cette embauche.

N°09-0319-3 - Recrutement d'une étudiante EJE en contrat d'apprentissage

Il est précisé que le centre d'apprentissage fait payer des frais de scolarité annuels de 6000 €. La commune n'avait pas envisagé de prendre en charge ses frais. Il convient donc d'ajourner le sujet.

→ A l'unanimité, le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande de contrat d'apprentissage compte tenu des frais de scolarité trop élevés.

DELIBERATION N°10-0319 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2019

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES:

Carléarari	Cardrae d'avantais	Grades	Nombre d'emplois			
Catégori Cadres d'emplois		Grades	Créés	Pourvus	ETP	
Filière administrative			14	14	13,40	
Α	Emplois de direction	de direction Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 habitants		1	1	
		Directeur Général Adjoint des Services 10 000 à 20 000 habitants	1	1	1	
Α	Attachés Territoriaux	Attaché principal	1	1	1	
A		Attaché	2	2	2	
В	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	2	2	2	
		Rédacteur	1	1	0,9	
С	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal 1° classe	1	1	0.8	

		Adjoint Administratif Principal 2° classe	3	3	3
		Adjoint Administratif	2	2	1,7
Filière	technique		31	27	25,90
Α	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur Principal	1	1	1
В	Techniciens Territoriaux	Technicien Principal 1° classe	1	1	1
		Technicien Principal 2° classe	11	1	1
С	Agents de maîtrise territoriaux		1	1	1
		Agent de maîtrise	11	1	1
	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal 1º classe	8	8	8
		Adjoint Technique Principal 2° classe	5	3	2.9
		Adjoint Technique	10	8	8
		Adjoint Technique TNC	3	3	2
Filière	police municipale		1	1	88881
С	Agents de Police Municipale	Brigadier-Chef Principal de P.M.	1	1	1
Filière	culturelle		4	4	2,20
В	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe TNC	2	2	0,50
C Adjoints territoriaux du	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2° classe	1	1	1
	1	Adjoint du patrimoine	1	1	0,7
Filière	médico-sociale		2	2	2
Α	Puéricultrices territoriales	Puéricultrice hors classe	1	1	1
В	Educateurs de Jeunes Enfants	Educateur Principal de jeunes enfants	1	1	1
Filière	animation		2	2	2
С	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	2	2	2
	, TO	54	50	46,50	

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES:

Catégo	Cadres d'emplois	Crados	Nombre d'emplois			
rie		Grades	Créés	Pourvus	ETP	
Filière	administrative		1	1	1	
С	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	1	1	1	
Filière '	Technique		3	3	2,21	
_ Adjoints Techniq	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	1	1	1	
		Adjoint technique TNC	2	2	1,21	
Filière	animation		3	3	2,52	
С	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	3	3	2.52	
Filière culturelle				4	1 ,93	
В	Assistants d'enseign. artistique	Assistant d'Enseignement Artistique TNC	2	2	0,5	
C Adjoints territoriaux du patrimoine		Adjoint du patrimoine	1	1	1	
		Adjoint du patrimoine TNC	1]	0,43	
Filière :	sociale		1	1	1	
В	Educateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	1	1	1	
Filière médico-sociale				4	4	
С	Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principale 2° cl.	4	4	4	
	Ť	OTAL	16	16	12,66	

Les postes figurant au tableau ci-après, sont devenus vacants suite aux mouvements de personnel intervenus au cours de l'année 2018 ; il convient de les supprimer :

Grade	Date de création	Motif de la suppression	Agent concerné	
Agent de maîtrise principal	05/12/2001	Départ en retraite	BENAND Pascal	
Adjoint technique principal 1ère classe	31/03/1998	Nomination Agent de maîtrise au titre de la promotion interne	VERNAZ Stéphane	
Adjoint technique principal 2ème classe	09/12/2013	Décès de l'agent	KLESSE Alain	
Adjoint technique 2ème classe	28/11/2000	Disponibilité suivie d'un départ en retraite	GRANGER Didier	
Adjoint administratif 2ème classe	13/11/2012	Poste vacant (service communication)		

Synthèse des effectifs depuis 2013 :

							2019
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	(Prévisions)
	TOTAL						
Nombre d'agents	105	100	95	102	109	107	95
ETP (*)	61.66	62.83	60.84	57.85	62.34	64.52	66.47

^(*) les temps non complets, saisonniers et permanents

La proposition de masse salariale pour 2019 s'élève à 2 661 688 € (contre 2 578 468 € en 2018) soit une augmentation de 3,23 %.

Le coût moyen d'un agent (salaire chargé) sur la base d'un temps complet s'élève à 40 050 €.

La masse salariale représente 29 % des dépenses réelles de fonctionnement. (La moyenne nationale est autour est 44 %).

→ A l'unanimité, le Conseil approuve le tableau des effectifs arrêtés à la date du 01/01/2019 ainsi que sur la suppression des postes.

5. ENVIRONNEMENT et AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DELIBERATION N°11-0319 - AUTORISATION D'URBANISME POUR LE RENOUVELLEMENT DE TELESIEGES – TSD CONCHE ET TSD MORCLAN

Le Maire informe le Conseil du projet de la SAEM de remplacement des télésièges de Conche et du Morclan

Remplacement TSD CONCHE

Parcelles communales impactées par le projet : A 753 ; A 2286 ; A 2289 ; A 3552

Caractéristiques nouveau tracé

Longueur : 1235 Dénivelé : 390 Débit : 2400/h Nb de pylônes :12

REMPLACEMENT TSD MORCLAN 4 places

Parcelles communales impactées par le projet : A 13 / A 1379 / A 2286 / A 4354

Caractéristiques nouveau tracé

Longueur : 950 Dénivelé : 350 Débit : 2600/h Nb de pylônes :11

M. Marchand demande si dans ces travaux est prévu un aménagement de piste du Morclan auquel cas il faudra solliciter un permis d'aménager.

→ A l'unanimité, le Conseil :

- AUTORISE la SAEM à déposer l'ensemble des dossiers d'urbanisme et administratifs relatifs au remplacement des télésièges du Morclan et de Conche
- AUTORISE la SAEM SPORTS ET TOURISME à réaliser les travaux nécessaires sur les parcelles communales susvisées
- AUTORISE le Maire à lancer les enquêtes publiques correspondantes et à accomplir toutes les formalités de publications et les notifications nécessaires ;
 - AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

DELIBERATION N°12-0319 - INSCRIPTION DE SENTIERS AU PIDPR

Dossier ajourné – en attente d'éléments plus complets à présenter au conseil municipal.

DELIBERATION N°13-0319 – ESPACES BOISES – INSCRIPTION AU PROGRAMME SURFACE PLUS

M. le Maire rappelle que ce sujet avait été présenté en séance du conseil le 4 mai 2018 et qu'il a été ajourné en raison d'un besoin d'informations complémentaires des élus. L'ONF a donc été invité le 18 janvier dernier à Châtel pour présenter les enjeux d'un tel classement aux élus de la commission aménagement.

Dans le cadre des travaux associés à la liaison inter-domaine (compensation), et sur proposition de l'Office National des Forêts qui a détaillé dans le cadre du programme « surface + » les superficies à classer au Régime Forestier, M. le Maire propose de faire relever du régime forestier pour 15ha 99a 33ca les parcelles suivantes :

- Secteur CONCHE A 3209 partie pour 6Ha 41a 61ca
- Secteur CONCHE A 767 en partie pour 88a 48ca;
- Secteur CONCHE A 770 pour 2Ha 80a 36ca;
- Secteur LUESSERT B 1818 partie pour 5Ha 88a 88ca

Ainsi que 127.3889 ha de forêt dans le cadre du programme «surface + ». il est précisé que le classement en «surface+ » n'empêche pas les travaux dans la zone.

→ A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à signer les documents utiles à la formalisation de ce classement au régime forestier et au programme surface +.

DELIBERATION N°14-0319 - RENOUVELLEMENT CANDIDATURE AU LABEL FLOCON VERT

M. le Maire expose que la commission environnement est attachée à la labellisation Flocon Vert de la station et propose de renouveler la candidature de la commune.

Ci-dessous les nouvelles règles applicables :

- Hiérarchisation de la gestion environnementale de la station en attribuant de 1 à 3 « flocon vert » (comparable aux villages fleuris).
- 4 axes majeurs analysés et intégrés dans l'audit d'attribution (Economie locale / actions sociales et culturelles / Gouvernance et destination / Environnement et ressources naturelles)

Le coût de cette démarche serait de 6 000 € comprenant :

Frais d'engagement annuel: 500 €

Analyse durable (collecte des données, analyse et recommandations): 2 500 €

Audit (animation, entretien et visite): 2 500 €

Frais de déplacement : 500 €

Ces frais ont été renégociés à la baisse (7 000 € initiaux).

La force de ce label réside dans le fait qu'il fixe des objectifs et permet de valoriser les efforts dans la gestion des questions d'environnement au sens large des actions publiques.

M. Gérard MAXIT demande si ce label apporte quelque chose à la collectivité ? M. Le Maire estime que par ce label, la commune de Châtel appartient avec 4 autres communes à un cercle restreint et qui se démarque par son engagement. Cela permet donc de parler de Châtel tout en se démarquant des autres stations sur le plan de ses actions environnementales.

→ A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à renouveler la candidature de Châtel à cette labellisation

6. INFORMATIONS

- A. Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire
- Décisions n°2019-001 et 2019-002 portant dissolution des régies de patinoire et déchetterie
- B. Déclarations d'intention d'aliéner traitées dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire

Terrain Parcelle A 5440, située Sous les Vorres **Nature du bien** Local multi-professionnel

Terrain Parcelle A 4096 parties, située 73 chemin des Ramines Nature du bien Bâti en très mauvais état à détacher de la parcelle A 4096 **Terrain** les loges blanches Parcelles A 3175, 3176, 3177 et 3178, **Nature du bien** Appartement de 90.14 m²

Terrain Parcelles A4944, 4948 et 4942, situées 97 route du boude **Nature du bien** Chalet de 107 m²

Terrain Parcelles A 2485, 2611, 1042 et 2612, situées 748 route des Freinets **Nature du bien** deux appartements totalisant 88 m²

Terrain Parcelle A 5027, située 686 route de la Béchigne (MGM Les Chalets d'Angèle) **Nature du bien** appartement de 52.87 m²

Terrain Parcelle A4157, située 114 chemin des Vorres **Nature du bien** chalet de 143 m²

Terrain Parcelle A 5027, située la béchigne **Nature du bien** appartement de 37.99 m²

Terrain Parcelle A3851, située 354 route de Vonnes (Le Jessi) **Nature du bien** local d'activité de 88.4m²

Terrain Parcelles A 1007, 1008 et 3599, situées 1100 route du Linga (Bois Colombes) **Nature du bien** volume à aménager de 41 m²

Terrain Parcelles A1007, 1008 et 3599, situées 1110 route du Linga

Nature du bien : Volume à aménager de 89.50 m²

Terrain Parcelles A3584 et 3885, situées Sous le Crêt **Nature du bien** : Terrain Non bâti de 565 m² **lot 1**

Terrain Parcelles A 4920, 5481 et 5483, situées L'Etringa

Nature du bien : Terrain Non bâti

Terrain Parcelles A3584 et 3885, situées Sous le Crêt **Nature du bien** : Terrain Non bâti de 729 m² **Lot 2**

Terrain Parcelle A 5457, située Sous Vonnes **Nature du bien** : Terrain Non bâti de 1000 m²

Terrain Parcelles A 4463 et 4462, situées La Batarde

Nature du bien : Chalet de 118 m²

Terrain Parcelle A 4114, située 34 chemin du Dément

Nature du bien : Chalet de 139.31 m²

C. Informations diverses

Suivi de la négociation du contrat de DSP :

Un second jeu de questions sera prochainement envoyé aux candidats suite à la 2eme audition qui s'est tenue le 12/02 dernier.

En parallèle une discussion avec le partenaire groupe Duval s'est engagée pour préciser certaines clauses contractuelles notamment celles ayant trait à la fourniture de chaleur et à la gestion des fluides et de la prise en charge de certains travaux de rénovation comme le sol de la salle fitness.

Le contrat DSP actuel est prolongé jusqu'au 30/09 permettant une négociation sereine avec les candidats. Le nouveau contrat de DSP entrera en vigueur au 1er octobre. Choix

du candidat par M. le Maire en juin.

Transfert de compétence EAU:

Selon une circulaire du préfet cette compétence devrait être transférée obligatoirement à la CCPEVA le 1^{er} janvier 2020. Comme Châtel, certaines communes du territoire redoutent voire refusent ce transfert alors qu'aucune organisation terrain n'est proposée ou connue ce qui laisse à douter de la réactivité des équipes intercommunales indépendamment de leur bonne volonté.

Il sera proposé à la prochaine séance du conseil municipal une délibération pour s'opposer à ce transfert. Elle sera immanquablement déférée devant le juge par le Préfet et la commune pourra alors tenter de contester les points de droit soulevés et qui pourraient nous ouvrir la possibilité de différer ce transfert à une date ultérieure. Une réunion avec les autres communes va être organisée pour exposer la démarche. La commune est assistée par un avocat, Me Meneau, dans ce dossier.

Vendredi 22/03 - Rock the pistes à Châtel

Prochaine commission finances: 1er avril à 14h30 salle du CM

Prochain conseil municipal: 15 avril 20h – vote du budget

Fête des Mères: 11 et 12 mai 2019 - Aix les bains

Elections européennes : elles auront lieu le 26 mai prochain.

Le service vous fera passer un planning de permanences pour vous y inscrire.

Accompagnement communication social-média de la station :

M. le Maire a organisé une réunion de travail pour l'ensemble des acteurs des 4 structures OT, Mairie, Saem et Chatel réservation pour que le personnel soit accompagné dans la démarche d'une meilleure communication externe notamment sur nos réseaux sociaux, 1^{er} média d'information et outil promotionnel. Une phase explication de la démarche et audit avec interviews de personnel et dirigeants sera mise en œuvre le 3 et 4 avril prochains.

Le 8 juillet le cabinet de consultants « We like Travel » remettra les conclusions et des préconisations pour que la station s'organise.

Projet Maison médicale

Mme MOUTHON sollicite le Maire pour avoir des informations sur l'article dans le Dauphiné relatif au projet de maison médicale et s'étonne de ne pas avoir eu d'informations car elle a eu des questions des habitants auxquelles elle n'a pas su répondre. M. le Maire précise que ce projet était indiqué en début de mandat, et qu'il ne pouvait pas être plus avancé tant que la SAEM n'avait pas acheté les locaux du Département route de Vonnes. Maintenant c'est chose faite et le travail avec les professionnels de santé doit s'amorcer pour transformer les anciens bureaux de la SAEM en maison médicale. Le Maire souhaite désormais que cette réflexion se fasse avec un groupe d'élus pour travailler sur ce dossier et avancer concrètement.

Accident télésiège de février dernier :

M. le Maire fait un point sur le sujet de l'accident : l'état de santé de la fillette n'est pas connu avec précision notamment sur les éventuelles séquelles en raison du silence demandé par les parents autour de leur enfant. Il semble en l'état actuel des informations que l'enfant est retournée chez elle en hollande.

Le conseil municipal est souvent sollicité à ce sujet et il pense qu'il serait pertinent qu'une

information soit donnée à la population tant cette affaire a suscité de l'émoi.

Autres sujets

M. DAVID expose les problèmes récurrents de police municipale qui ne lui parait pas assez présente pour relever les infractions notamment sur les trottoirs après 17h30.

Ordre du jour épuisé à 20h25.

Le Maire, Nicolas RUBIN

Le secrétaire de Séance, Franck Marchand